

annuel de cent vingt livres. Plus le propriétaire des domaines et maison forte de Coleimieux doit foi et hommage au seigneur de Châtillon. Et finalement le seigneur a une chapelle et droit de banc dans l'église de Charnay. Déclarant ledit sieur Durand posséder tout ce que dessus en toute allodialité ensuite du contrat de vente à lui passé par dame Elisabeth Chappuis de la Fay, veuve et héritière de M. Camille d'Inguibert de Pramiral par acte du 8 septembre 1753, reçu M<sup>e</sup> Fromental, notaire à Lyon, et qu'il n'est dû au Roi aucun droit que la foi et hommage par lui ci-devant prêtée, le 24 décembre 1753, sauf à ajouter et diminuer dans la suite au présent aveu et dénombrement, s'il vient quelque autre chose à sa connaissance.

(Sceau).

Signé : DURAND

Contrôlé par ampliation, le 4 mars 1758.

(Archives du départ. du Rhône. C. 631).

V. DE VALOUS.